



FUHI

France University Hospitals International | CHU

Présentation générale

France University Hospitals International (FUHI), la filiale internationale des centres hospitaliers universitaires (CHU) français, a été créée sous l'impulsion de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 (société par actions simplifiée). Elle est dirigée par les sept CHU qui en sont actionnaires.

FUHI organise des interventions dans le domaine de la santé à destination de pays tiers en matière de conseil et de stratégie, de formation (médicale et non médicale) et d'assistance dans le secteur architectural et technique.

FUHI est à l'écoute des partenaires pour partager son expertise, accompagner la définition et la mise en œuvre d'un projet de santé. Elle prend en compte le projet, son environnement d'implantation et se met à disposition de son client pour l'ensemble de la prestation.

La vitrine internationale pour les projets inter-CHU

FUHI fait office de vitrine internationale des CHU et participe ainsi à la promotion et à la valorisation du système de santé français à l'étranger. Les CHU ont vocation à assurer depuis leur création en 1958 l'excellence des soins, de l'enseignement et de la recherche en France.

FUHI est adossée à l'expertise de plusieurs professionnels des relations internationales dans les CHU. Dans le cadre de la filiale, ils constituent des équipes pluridisciplinaires à même de répondre aux besoins de conseil, de formation ou d'avis formalisés par des partenaires installés dans le reste du monde. FUHI assure les relations avec les autorités diplomatiques et consulaires françaises, encadre la production de l'analyse des CHU pour le compte du prestataire, assure l'assise administrative et logistique du projet de partenariat.

Les équipes recrutées par FUHI dans les CHU disposent des compétences en matière d'analyse médicale, soignante, technique et administrative. Elles délivrent une offre qui doit prendre en compte deux ambitions principales : l'innovation et l'expérience acquise dans les établissements. Forts des expériences menées dans les CHU et des processus d'innovation qu'ils ont pu accompagner, les professionnels hospitaliers de FUHI ont vocation, pendant la durée de la mission qu'ils ont rejointe, à répondre aux différentes questions formalisées par les partenaires commerciaux de la Filiale.

Trois projets internationaux sont actuellement portés par FUHI : la création d'un Ifsi en Chine du Sud-Est, la réalisation de vidéos de formation médicale et paramédicale, la réalisation de programmes de formation courte paramédicale. D'autres projets sont en cours d'analyse (notamment en Asie centrale).

Rémunération des participants

En fonction du projet, la rémunération des personnels engagés pourra être réalisée directement par FUHI ou par le CHU employeur. À titre indicatif, pour une mission de conseil ou de formation, la rémunération pour une journée de travail est comprise entre 500 et 1000 € (bruts) selon les profils.

Pour toute information supplémentaire, merci de contacter :

dg.conference@chu-tours.fr et **derrac.c@chu-nice.fr**